

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

6^e séance, 26^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 27 février 2024 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du conseil d'administration présents :

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
Madame Annie-Claude Bérubé, vice-présidente et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Madame Hélène Massé, membre de la communauté
Madame Caroline Pelletier, membre issue du personnel d'encadrement
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin, parent d'un élève
Monsieur Éric Pouliot, membre issue du personnel, directeur d'établissement
Monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin, membre issue du personnel enseignant
Madame Josianne Turcotte, membre de la communauté
Monsieur Daniel Vermette, parent d'un élève
Monsieur Hubert Brulotte, membre observateur

Membres du conseil d'administration absents :

Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien

Membres du personnel administratif présents :

Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Anne-Marie Blanchet, directrice générale adjointe
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe
Monsieur Christian St-Gelais, secrétaire général
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Madame Josianne Turcotte propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 février 2024 à 18 h 30.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

Le secrétaire général, monsieur Christian St-Gelais, confirme qu'il y a quorum.

CA-23-24-066

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Vermette et résolu :

DE MODIFIER le titre du point 2.1 – Modification des services éducatifs dispensés par l'École Clair-Soleil pour – Modification des services éducatifs dispensés par l'École Clair-Soleil et par l'École de l'Envol;

DE RETIRER le point 2.3 – Modification des services éducatifs dispensés par l'École Sainte-Hélène;

D'AJOUTER le point 2.12 – Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Dérogation pour octroi de gré à gré d'un contrat de courtage avec Ritchie Bros.Auctioneers;

D'AJOUTER le point 2.13 – Rapport du protecteur de l'élève PE-23-24-001 et;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2024
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

2.0 Décisions

- 2.1 Modification des services éducatifs dispensés par l'École Clair-Soleil et par l'École de l'Envol
- 2.2 Modification des services éducatifs dispensés par l'École Plein-Soleil
- 2.3 Entente de gré à gré – Banque Nationale
- 2.4 Centre de formation professionnelle (CFP) de Lévis / École Pointe-Lévy – Remplacement des réservoirs extérieurs – Adjudication de contrat
- 2.5 Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) – Réfection de la toiture et des murs extérieurs et Remplacement des unités CVCA – Adjudication de contrat
- 2.6 Centre de formation professionnelle (CFP) de Lévis – Mise à niveau de la ventilation – Adjudication de contrat
- 2.7 Services des ressources matérielles (SRM) – Protocole d'entente terrain synthétique Cégep Lévis – Adjudication de contrat
- 2.8 École secondaire de l'Horizon – Travaux de réaménagement – Adjudication de contrat
- 2.9 École des Pixels – Réaménagement et mise à niveau phase 2 – Adjudication de contrat
- 2.10 École Charles-Rodrigue – Réfection des blocs sanitaires et Réaménagement Phase 2 – Adjudication de contrat
- 2.11 Octroi de servitudes d'égout domestique et d'égout pluvial, de conduite d'aqueduc réelle et perpétuelle à la Municipalité de Sainte-Croix – Amendement à la résolution CA-23-24-11

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

- 2.12 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) –
Dérogation pour octroi de gré à gré d'un contrat de courtage
avec Ritchie Bros.Auctioneers
- 2.13 Rapport du protecteur de l'élève PE-23-24-001

3.0 Information

- 3.1 Mot de la Direction générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité de vérification
- 4.2 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.3 Comité des ressources humaines
- 4.4 Comité CSÉHDAA
- 4.5 Comité de parents
- 4.6 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des membres

6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

CA-23-24-067

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2024

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 janvier 2024 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Pouliot et résolu :

DE dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 janvier 2024 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

Aucune intervention.

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CA-23-24-068
DGA**

2.1 Modification des services éducatifs dispensés par l'École Clair-Soleil et par l'École de l'Envol

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2024 à 2029 des écoles primaires dans le secteur Saint-Nicolas;

ATTENDU que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

ATTENDU que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le mercredi 3 avril 2024, à 18 h 30, au gymnase de l'École Clair-Soleil, située au 150, rue Plante, Lévis.

Pour donner son opinion

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 27 mars 2024, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

Pour être entendu à l'assemblée publique

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mercredi 27 mars 2024, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

Documentation et renseignements

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général à l'adresse sg@cssdn.gouv.qc.ca ou sur le site Internet du CSSDN www.cssdn.gouv.qc.ca à compter du 19 mars 2024.

DE DONNER, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 19 mars 2024.

DE PROCÉDER à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-069
DGA**

2.2 Modification des services éducatifs dispensés par l'École Plein-Soleil

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU la *Politique 3.13 de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2024 à 2029 des écoles primaires dans le secteur Saint-Rédempteur/Saint-Étienne;

ATTENDU que le transfert des élèves assure le maintien des services pédagogiques;

ATTENDU que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif au centre de services;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Pelletier et résolu :

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le mardi 2 avril 2024, à 18 h 30, au gymnase de l'École Plein-Soleil, située au 9, rue Genest, Lévis.

Pour donner son opinion

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mardi 26 mars 2024, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

Pour être entendu à l'assemblée publique

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mardi 26 mars 2024, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

Documentation et renseignements

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général à l'adresse sg@cssdn.gouv.qc.ca ou sur le site Internet du CSSDN www.cssdn.gouv.qc.ca à compter du 19 mars 2024.

DE DONNER, conformément à la politique, un avis public au plus tard le 19 mars 2024.

DE PROCÉDER à la suite des résultats de la consultation au transfert des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-070

SRF

2.3 Entente de gré à gré – Banque Nationale

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs doit procéder au renouvellement de son institution financière et qu'il peut négocier de gré à gré en vertu de l'article 37 du *Règlement portant sur les contrats de services des organismes publics* pour les services bancaires auprès des institutions financières;

ATTENDU que le directeur des Services des ressources financières a obtenu l'autorisation du conseil d'administration de négocier de gré à gré avec la Banque Nationale;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le Centre de services scolaires des Navigateurs est satisfait des services rendus par la Banque Nationale depuis plusieurs années;

ATTENDU que le Centre de services scolaires des Navigateurs a reçu une offre satisfaisante de la Banque Nationale répondant à tous nos besoins et que le prix était adéquat.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs renouvelle avec la Banque Nationale pour un mandat d'une durée de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-071
SRM

2.4 Centre de formation professionnelle (CFP) de Lévis / École Pointe-Lévy – Remplacement des réservoirs extérieurs – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO231208-42 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue du remplacement des réservoirs extérieurs d'huile et d'essence pour le Centre de formation professionnelle de Lévis et l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 7 février 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, des soumissions, effectuée par la firme d'ingénierie WSP.

IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à **GMR inc.**, le contrat de travaux de construction en vue du remplacement des réservoirs extérieurs d'huile et d'essence pour le Centre de formation professionnelle de Lévis et l'École Pointe-Lévy, au montant de **526 540 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-072
SRM

2.5 Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) – Réfection de la toiture et des murs extérieurs et Remplacement des unités CVCA – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO231218-38 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la réfection de la toiture et des murs extérieurs et du remplacement des unités de CVCA pour le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER);

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue réalisée le 12 février 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'ingénierie WSP;

ATTENDU l'autorisation de la dirigeante de l'organisme public signée;

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Humaco construction inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de la réfection de la toiture et des murs extérieurs et du remplacement des unités de CVCA pour le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER), au montant de **1 740 300 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-073
SRM**

2.6 Centre de formation professionnelle (CFP) de Lévis – Mise à niveau de la ventilation – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO231212-37 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la mise à niveau de la ventilation pour le Centre de formation professionnelle de Lévis;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 12 février 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, des soumissions, effectuée par la firme d'ingénierie Beaulier inc.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Groupe Plombaction inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de la mise à niveau de la ventilation pour le Centre de formation professionnelle de Lévis, au montant de **5 169 305 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-074
SRM**

2.7 Services des ressources matérielles (SRM) – Protocole d'entente terrain synthétique Cégep Lévis – Adjudication de contrat

ATTENDU les besoins du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) pour l'utilisation dudit terrain synthétique;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Navigateurs bénéficiera d'une priorité d'utilisation pendant les heures scolaires permettant d'améliorer l'offre de services auprès de sa clientèle étudiante tant en sports-études qu'en éducation physique et en sport scolaire;

ATTENDU la signature d'un protocole d'utilisation du terrain synthétique, d'une durée minimum de cinq (5) ans à compter de sa signature;

ATTENDU le renouvellement automatique de ce dernier pour une période de cinq (5) ans et ainsi de suite, de cinq (5) ans en cinq (5) ans, à moins d'un avis écrit de l'intention de mettre fin audit protocole par l'une

**Procès-verbal du conseil d'administration
Centre de services scolaire des Navigateurs**

ou l'autre des parties, six (6) mois avant l'expiration ou le renouvellement de ce dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs procède auprès du Cégep Lévis et de la Ville de Lévis à la signature du protocole d'utilisation du terrain synthétique à intervenir et dont le Cégep Lévis est propriétaire;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs maintienne les assurances requises à cette entente;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs mandate la directrice générale, madame Suzie Lucas, à signer le protocole d'utilisation du terrain synthétique selon la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-075
SRM**

**2.8 École secondaire de l'Horizon – Travaux de réaménagement –
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public AO240130-60 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de réaménagement à l'École secondaire de l'Horizon;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 23 février 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, effectuée par madame Marie-Ève Gagné, responsable de la gestion administrative pour les Services des ressources matérielles.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Pelletier et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à **Jim construction inc.**, le contrat de travaux de construction en vue de travaux de réaménagement à l'École secondaire de l'Horizon, au montant de **147 275 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CA-23-24-076
SRM**

**2.9 École des Pixels – Réaménagement et mise à niveau phase 2 –
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public AO240124-48 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue du réaménagement et de la mise à niveau – Phase 2 à l'École des Pixels;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 23 février 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'architecture Cuatro architecture.

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à **Laberge & Allard inc.**, le contrat de travaux de construction en vue du réaménagement et de la mise à niveau – Phase 2 à l'École des Pixels, au montant de **966 000 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-077
SRM

2.10 École Charles-Rodrigue – Réfection des blocs sanitaires et Réaménagement Phase 2 – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO240124-49 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la réfection des blocs sanitaires et du réaménagement – Phase 2 à l'École Charles-Rodrigue;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues réalisée le 21 février 2024, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse, de la soumission, effectuée par la firme d'architecture Cuatro architecture.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ian Pellerin-Poliquin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à **Construction Marc Bolduc inc.**, le contrat de travaux de construction en vue de la réfection des blocs sanitaires et du réaménagement – Phase 2 à l'École Charles-Rodrigue, au montant de **1 539 000 \$**, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Note importante à considérer au point 2.11 suivant :

*Une erreur de frappe a été commise au moment de la rédaction des résolutions de la séance du CA du 22 août 2023. Le numéro de résolution à être amendé au point 2.11 aurait dû être **CA-23-24-013**, au lieu de CA-23-24-11. De ce fait, ce sera le numéro CA-23-24-013 qui sera annoté en marge, au procès-verbal adopté du 22 août 2023.*

CA-23-24-078
SRM

2.11 Octroi de servitudes d'égout domestique et d'égout pluvial, de conduite d'aqueduc réelle et perpétuelle à la Municipalité de Sainte-Croix – Amendement à la résolution CA-23-24-11

ATTENDU la résolution CA-23-24-11 par laquelle la Municipalité de Sainte-Croix se portait acquéreuse de servitudes d'égout domestique et d'égout pluvial, de conduite d'aqueduc réelle et perpétuelle sur les parcelles du lot 3 590 820 (École secondaire Pamphile-Le May), d'une superficie approximative de 4 603 m² et des parcelles du lot 3 592 616 (École La Mennais), d'une superficie approximative de 2 634,30 m² ;

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

ATTENDU la demande de la Municipalité de Sainte-Croix de modifier les superficies de l'une des parcelles de lots ci-hauts mentionnés afin de modifier le parcours des conduites souterraines et par le fait même la servitude en tant que telle.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Hélène Massé et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs procède aux modifications de l'une des superficies ci-dessus mentionnées;

QUE la superficie approximative de la parcelle du lot 3 590 820 (École secondaire Pamphile-Le May), d'une superficie approximative de 4 603 m², soit modifiée pour 7 198,4 m² ;

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs amende la résolution CA-23-24-11 afin de modifier les superficies;

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-079
SG

2.12 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Dérogation pour octroi de gré à gré d'un contrat de courtage avec Ritchie Bros.Auctioneers

ATTENDU que certains engins de chantier du Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) sont des équipements rendus désuets pour l'organisation des formations du centre;

ATTENDU que l'amortissement de leurs achats est pleinement complété;

ATTENDU que ces équipements n'ont plus de valeur marchande pour la prochaine opération de transfert de nos unités vers le Centre de gestion des équipements roulants du gouvernement (CEGER) qui est prévu en 2025-2026;

ATTENDU que le seul moyen de retirer un avantage financier de l'aliénation de ces équipements est d'en faire la vente avant le 30 juin 2024;

ATTENDU que le revenu généré pourrait ainsi être au profit direct du CNCEC et plus particulièrement favoriserait l'équilibre budgétaire du centre au terme de l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU l'analyse qualitative de trois fournisseurs de service;

ATTENDU que les autorités du CNCEC concluent que Ritchie Bros.Auctioneers offre les meilleures garanties en ce qui concerne la vente de toutes les unités, la gestion des transactions et la pleine valeur marchande des engins vendus;

ATTENDU que l'évaluation de la vente de ces engins représente plus ou moins 1 200 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Pelletier et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs procède à une dérogation de sa politique d'achat et d'acquisition pour l'octroi d'un contrat de courtage de gré à gré avec l'entreprise canadienne Ritchie Bros.Auctioneers.

ADOPTÉE à l'unanimité

CA-23-24-080

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

QUE les membres du conseil d'administration siègent à huis clos pour discuter du point 2.13 – Rapport du protecteur de l'élève PE-23-24-001.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 20.

CA-23-24-081

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Xavier Roy-Gosselin et résolu :

QUE les membres du conseil d'administration siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 35.

3.0 INFORMATION

3.1 Mot de la Direction générale

Madame Suzie Lucas, directrice générale, fait un suivi de la mise en place du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Elle mentionne le succès des nombreuses formations offertes aux membres du personnel, notamment celles concernant les pratiques probantes. De plus, Mme Lucas fait l'état de la situation en lien avec l'éclipse solaire du 8 avril prochain.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité de vérification

La réunion du 14 février 2024 a été annulée. La prochaine rencontre est prévue le 5 juin 2024.

4.2 Comité de gouvernance et d'éthique

La première rencontre aura lieu le 12 mars 2024.

4.3 Comité des ressources humaines

La prochaine rencontre est prévue le 19 mars 2024.

4.4 Comité CSÉHDAA

Aucune information n'a été reçue concernant le déroulement de la dernière rencontre du 12 février 2024.

4.5 Comité de parents

Monsieur Daniel Vermette fait un bref résumé de la rencontre du 19 février 2024 en s'attardant, notamment sur les élections au conseil d'administration au district numéro 2, sur la présentation du plan triennal

Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

de répartition et de destination des immeubles ainsi que sur la discussion entourant le temps d'écran à l'école.

4.6 Comité consultatif de transport

Monsieur Éric Pouliot, président, fait état des sujets discutés lors de la réunion du 20 février 2024. Il mentionne que le projet d'informatisation de certains circuits de transport scolaire débutera cette année. Une évaluation du projet sera réalisée en fin d'année. Il mentionne également que la gestion disciplinaire à bord des autobus a été abordée et qu'il y aura des modifications concernant l'avis de transport pour l'an prochain dans le système Mozaïk. La prochaine rencontre est prévue le 28 mai 2024.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CA-23-24-082

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josianne Turcotte et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 19 h 48.

ADOPTÉE à l'unanimité

Eve Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Christian St-Gelais

Christian St-Gelais
Secrétaire général